

Union Forestière de Cuarny

Michel FELIX
Garde Forestier
Route de Forel 1
1529 Cheiry. mn.felix@bluewin.ch
Natel 079 449 52 09

Assemblée générale de l'Union forestière de Cuarny.

17 mai 2023, salle de commune de Cuarny.

Procès-verbal.

Monsieur Charly Roulier, président ouvre cette assemblée en saluant la présence de chacun. C'est un président plein d'entrain et radieux qui nous commente son accident qui le met presque sur la touche pour quelques temps. Côtes cassées, épaule déboîtée, dents cassées, diverses blessures à la tête.

A l'appel des copropriétaires, 12 personnes sont représentées, 10 procurations, ce qui représente 877 millièmes, le quorum des 2/3 des parts est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est accepté, il sera suivi tel que rédigé.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2019 est lu, il est accepté à l'unanimité.

Les comptes 2019, 2020, 2021 et 2022 sont présentés et commentés par Monsieur Félix.

- Un solde à nouveau au 1^{er} janvier 2023 de 66'312.55
- Le compte épargne est soldé et viré au compte courant de l'Union forestière
- Une diminution du compte d'environ 10'000.00 par année

L'Union forestière est propriétaire de parcelles agricoles qui proviennent du remaniement suite au passage de l'autoroute, ce qui lui rapporte 2'200.00 par année de location.

La commission de gestion par la voix de son rapporteur, Monsieur Stéphane Jaquier propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2019, 2020, 2021 et 2022 et d'en donner décharge aux organes responsables.

Les comptes 2019, 2020, 2021 et 2022 sont acceptés à l'unanimité.

Monsieur Félix lit les rapports des travaux de ces 4 dernières années.

Renouvellement du comité, il y a 2 nouveaux membres, Monsieur Nicolas Christin et Monsieur Julien Correvon, Monsieur Charly Roulier, président, Monsieur Jean-Luc Roulier, vice-président et Monsieur François Capt, membre sont partants pour une nouvelle tranche. Le comité est confirmé par applaudissement.

Renouvellement de la commission de gestion. Monsieur Pierre-André Péguiron termine son mandat, Monsieur Stéphane Jaquier est rapporteur Monsieur Pierre-Olivier Péguiron est membre et Monsieur Jean-Pierre Jaton est membre suppléant.

Information sur la reprise des parts par la commune de Cuarny. Monsieur François Capt nous renseigne sur l'avancement de cette opération. La Municipalité a donné mandat à Madame Brigitte Stämpfli Chevalley, notaire à Yverdon-les-Bains, rue de la plaine 9/11 pour mener à bien ces reprises de parts. A ce jour 20 copropriétaires représentant 159 millièmes ont donné leur accord pour céder leurs parts.

Le travail a bien avancé et on peut espérer arriver cet automne à un résultat.

Madame Reis est la personne qui se charge de ce dossier, c'est elle qu'il faut contacter pour donner les adresses des propriétaires, surtout celles provenant des hoiries.

Concernant le marché des bois, une petite embellie sur le marché du résineux l'année passée, mais qui n'a pas duré. Le chêne et le frêne sont toujours très prisés.

Le prix du bois énergie a aussi augmenté. Mais ces augmentations ne permettent toujours pas d'avoir des comptes équilibrés. Le bois est considéré comme une marchandise industrielle et donc pas de protection sur les prix aux frontières.

Ces dernières années beaucoup de bois ont été exploités pour des raisons sanitaires, sécheresse, bostryche, chararose du frêne.

Pour cette année 2023 plusieurs m3 de chablis provoqués par le vent et la bise

Les spécialistes du climat nous annoncent qu'à l'horizon 2040-2050, il n'y aura plus d'épicéa en plaine, les périodes de grande chaleur ne vont plus convenir à cette essence.

Actuellement il se plante des douglas et des mélèzes comme résineux. Pour les feuillus ce sont les essences suivantes qui sont choisies orme, tilleul, cerisier, noyer ainsi que le chêne qui est vraiment en station dans nos terrains.

Du temps de notre ancien garde forestier, Monsieur Michel Félix, plusieurs parcelles ont été plantées en noyer. Comme cette essence demande des soins particuliers, taille de formation et élagage, le comité donne le mandat à Monsieur Félix de poursuivre ces différents soins.

Monsieur Stéphane Jaquier propose que les vacations pour la commission de gestion soient supprimées, la commission nouvellement élue accepte de venir contrôler les comptes gracieusement.

Monsieur Richard Salvi a pris sa retraite au 31 décembre 2022. L'entreprise Salvi a travaillé dans les forêts de l'Union forestière dès l'année 2001. Un ouvrier de l'entreprise, Monsieur Valentin Bignens a repris l'entreprise qui garde le nom de Salvi, entreprise forestière.

L'Union forestière doit encore recevoir un montant provenant de la répartition des fonds de réserve du triage du Sauteruz.

Le comité remet un cadeau à Monsieur Félix qui a pris sa retraite de garde forestier à la fin 2021. L'entente et la collaboration ont toujours été empreinte de respect mutuel et du plaisir de travailler ensemble.

Séance levée à 21.09

Michel Félix